

À une **assemblée publique, tenue le 7 décembre 2015**, à 19h15 à la salle municipale, étaient présents Mme Suzanne Pinard Lebeau, mairesse, Mme Diane Bourgeois, M. François Bernard, Mme Sylvie Lampron, M. David Gauthier, M Daniel Gaudet et Mme Ghislaine B.Lampron conseillers, Lynda Lalancette, dg/secr.-trés..

Madame la mairesse, préside l'assemblée et présente le projet de règlement.

Projet Règlement 2015-060 «Agrandissement zone H-1 à même la zone AF-7»

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Lucien a adopté les règlements de zonage # 03-90, de lotissement # 04-90 et administratif # 08-90, le 22 février 1990;

ATTENDU que le conseil désire agrandir la zone H-1 à même la zone AF-7 afin de permettre l'implantation de résidences au bout de la rue Pierre;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné le _____ 2015;

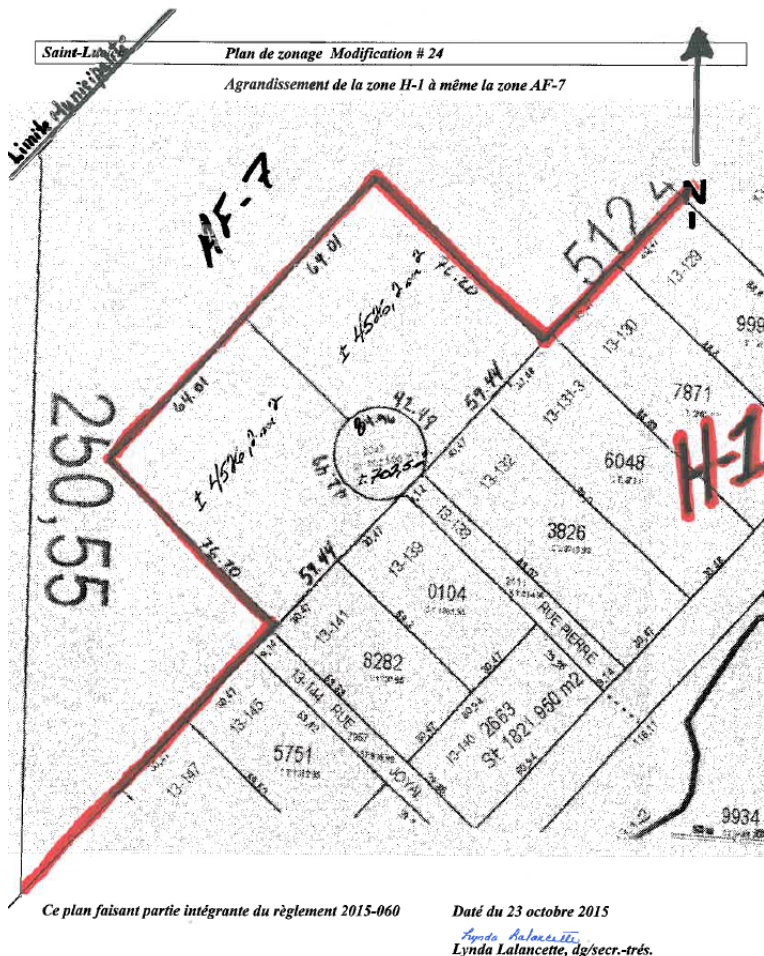
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu unanimement que, les règlements de zonage, de lotissement et administratif, soient modifiés comme suit par le présent règlement 2015-060;

La zone H-1 agrandie à même la zone AF-7, par l'ajout d'une virée et l'établissement de deux terrains résidentiels.

Le plan de zonage faisant partie intégrante des règlements de zonage, de lotissement et administratif est modifié par le règlement cartographique intitulé «**PLAN DE ZONAGE, modification # 24**» daté du 23 octobre 2015. Sur ce document la zone H-1 est agrandie à même la zone AF-7, est illustrée. Ledit plan fait partie intégrante du présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

Adopté. # 2015-12-



LEVÉE D'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 19 h 17.